



ALERTE LICENCIEMENT

Diriger Réprimer Humilier

ATTENTION ... DANGER !!!



Mais quelle mouche a donc piqué la **DRH** qui, depuis la mise en application de loi El-Khomri, a décidé de s'engouffrer dans des brèches, bafouant le respect dû aux institutions, aux collègues ayant donné leur santé au travail, et laissant craindre le pire à tous les salariés de la CELR. Mais dans quelle boîte travaillons-nous ?

L'entreprise n'est plus à un paradoxe ou une contradiction près : En effet, alors que la communication bat son plein pour montrer à BPCE, et accessoirement faire croire aux employées femmes qu'ici on les considère, ne voilà-t-il pas qu'en dépit de la confiance, du bon sens, de l'usage, la CELR a décidé de contester **le juge de paix** qu'est (qu'était ?) le médecin du travail, seul habilité à se prononcer sur les éventuelles incapacités de salariés à travailler à temps complet, attaquant deux collègues femmes aux prud'hommes, mettant la médecine du travail et son jugement que l'on croyait suprême dans le même sac !

Les représentants SUD-Solidaires, accompagnés de camarades CFDT, ont tenu à assister à l'audience de nos collègues, stigmatisées, attaquées et meurtries, pour les soutenir au moins moralement. L'entreprise ayant poussé le vice jusqu'à demander un jugement en référé, nous sommes fixés aujourd'hui sur les suites données par le tribunal des prud'hommes d'Alès qui, en nommant un médecin expert pour remettre éventuellement en cause la décision de la médecine du travail, s'est révélé favorable à une jurisprudence que souhaitait créer de façon évidente notre DRH.

Il nous paraît aussi opportun de vous alerter sur des faits importants : pour des congés décalés, alors qu'on prône dans l'entreprise de l'agilité, et quelques contrats non encore signés mais validés par les clients, alors que l'on commercialise par téléphone à outrance même en présence du client, la **DRH a licencié un collègue du groupe Roussillon** pour ce dernier motif. Combien d'avenants, de souscriptions, de changement de CB en DD, au formalisme léger, convenant à l'entreprise car à sa demande ?

Oui le rythme des objectifs, **obligé par la politique commerciale**, a dépassé le rythme réglementaire... L'entreprise qui peine à virer ceux et celles qui n'atteindraient pas leurs objectifs, ne se privera pas de virer les mêmes, sélectionnés évidemment pour une mention, des paraphes ou une signature manquants.

« Que celui ou celle qui n'a jamais fauté jette la première pierre. »

Soyez vigilant et pensez à cela. Toujours plus loin dans le vice et l'infamie, on vous condamnera plus facilement sur ce que vous aurez mal fait que sur ce que vous n'aurez pas fait...

OVAD signifierait il : « On Vire Automatiquement Demain » ?

IL EST TEMPS DE SE MOBILISER AVANT QUE 99% DES SALAIRES AYANT QUELQUES INSTANCES A FAIRE SIGNER NE SOIENT « REMERCIÉS » !!!! A moins que cela ne soit un moyen de diminuer les effectifs à moindre frais comme le veut Monsieur PEROL ?????

A BON ENTENDEUR.....

La section SUD-Solidaires CELR

